

# Toutes les nouveautés de la rentrée

Construction et entretien des collèges, construction de gymnases, organisation et financement. Le Département est sur tous les fronts de l'éducation.

d'enseignement général et professionnel adapté), des bâtiments administratifs et de restauration (remise aux normes) et la construction de deux nouveaux logements. Coût des travaux : 10,7 millions d'euros. « La première pierre a été posée en février dernier et nous espérons démarrer les travaux dans la foulée, explique Magloire Siopathis, Directeur Général des Services Adjoint du Conseil Général. Mais l'appel d'offres n'a pas été fructueux (six corps d'état n'avaient pas trouvé d'entreprises) et nous avons dû le relancer. » 7,03 millions d'euros : tel sera le coût de l'opération de réhabilitation et de reconstruction complète des bâtiments du collège Marcel Aymé de Saint-Florentin qui va commencer. Le préau et les blocs sanitaires seront étendus et une salle polyvalente créée, accolée au nouveau préau. Une deuxième

phase de travaux portera sur la réhabilitation du bâtiment abritant les logements de fonction.

## Haute qualité environnementale à Denfert-Rochereau

À Auxerre, le plus grand collège du département en superficie (plus de 12 000 m<sup>2</sup> de plancher) va lui aussi retrouver une nouvelle jeunesse. L'opération (12,75 millions d'euros) portera sur la réhabilitation complète de l'ensemble des bâtiments (sauf un qui sera abandonné) et la construction d'un nouveau bâtiment destiné notamment à la SEGPA, car « l'ancien principal, Daniel Chaillot, avait insisté pour que cette section soit accueillie au milieu des autres classes afin qu'il n'y ait plus de distinction », précise Magloire Siopathis. Deux particularités pour cette

réhabilitation : elle s'inscrit dans la démarche HQE (Haute qualité environnementale) et le développement durable, avec l'installation de panneaux photovoltaïques et la récupération des eaux pluviales. Et se fera en entreprise générale : « Lorsque nous réalisons les travaux en corps d'état séparés (une vingtaine de marchés par opération), nous prenons le risque que certains lots ne soient pas pourvus, comme à Tonnerre, explique le Directeur Général des Services Adjoint du Conseil Général. En faisant appel à une entreprise générale, à charge pour elle de trouver les sous-traitants pour les différents corps d'état, nous avons plus de chances d'attribuer le marché sans retard. » Le lancement de l'appel d'offres est prévu fin décembre.

## Aller plus vite avec le PPP

Autre établissement de centre-ville, le collège Montpezat à Sens va faire l'objet d'une opération portant sur la réhabilitation des bâtiments d'enseignement général, de la demi-pension, de l'administration, des logements, du CDI, des sanitaires, du gymnase et des salles de sports annexes ; et sur la démolition et la reconstruction du préau, de l'abri vélos et du local casiers (16,72 millions d'euros). L'avant-projet détaillé est en cours de validation et le démarrage des travaux est envisagé au 1<sup>er</sup> semestre 2009. Devant l'état de vétusté avancé des collèges Miles de Noyers et Maurice Clavel d'Avallon, le Conseil Général a pris la décision de recourir à la pro-

Institut d'Enseignement Supérieur de l'Yonne (IESY) à Sens



cedure de partenariat public-privé (PPP), « un outil qui présente l'avantage de réduire les délais de réalisation, de garantir le respect des enveloppes financières et de transférer tous les risques du maître d'ouvrage au partenaire privé, explique Magloire Siopathis. Nous externalisons le financement, la construction et la maintenance, mais l'exploitation et le fonctionnement au quotidien restent sous la responsabilité des personnels des collèges. » Les travaux ont commencé dans les deux collèges pour une livraison programmée en septembre 2009, à Noyers (10,6 millions d'euros) et novembre 2009, à Avallon (10,7 millions d'euros). Éric Ferrand, le principal du collège Maurice Clavel d'Avallon, se réjouit de l'avancée des opérations : « Nous savons qu'en réalisant ce PPP nous allons gagner énormément de temps, mais également que ce serait difficile durant un an en terme de fonctionnement ; mais nous l'acceptons de bon cœur et de bonne humeur, car nous savons qu'à la sortie nous aurons un établissement magnifique avec des locaux spacieux et fonctionnels. »



En parallèle de ces opérations, le Conseil Général a lancé un programme de construction de gymnases dans les treize cantons non pourvus de collège. « Ils seront destinés prioritairement aux enfants des écoles primaires mais également aux clubs et associations sportives, précise Patrick Gendraud. Le coût total de l'opération atteindra 15 millions d'euros. » Sont déjà livrés et utilisés les gymnases de Cerisiers, l'Isle-sur-Serein et Flogny-la-Chapelle, et les travaux vont commencer à Sergines, Ligny-le-Châtel, Quarré-les-Tombes et Montillot (canton de Vézelay), pour un délai de 15 mois. Resteront à construire les gymnases dans les cantons

de Coulanges-sur-Yonne, Guillon, Cruzy-le-Châtel, Coulanges-la-Vineuse, Saint-Julien-du-Sault et Seignelay. Ainsi, ultérieurement, qu'un deuxième gymnase dans le canton d'Auxerre à la demande de son Conseiller Général Serge Franchis. Soucieux de préserver l'état général du patrimoine des collèges, le Département accorde sa politique de maintenance technique des bâtiments avec un budget porté à 1,5 million d'euros. Au programme, entre autres : le remplacement de toutes les fenêtres du collège du Parc des Chaumes à Avallon (300 000 euros), du plateau sportif du collège Bienvenu Martin à Auxerre (280 000 euros), du plateau sportif et des sanitaires du collège Restif de la Bretonne de Pont-sur-Yonne ainsi que la reconstruction de son parking (700 000 euros).

## Six chantiers terminés fin 2008

Livrés le collège Paul Bert d'Auxerre, dont l'opération (7 millions d'euros) portait sur la réhabilitation complète de l'ensemble des bâtiments, la création de nouveaux locaux et l'agrandissement de la cour de récréation. Livré également le collège Jean Bertin de Saint-Georges, complètement rénové, la stabilité des structures et des fondations reprise (sol instable), le préau agrandi et de nouveaux locaux construits (7 millions d'euros). Au collège Jacques Prévert de Migennes, les bâtiments ont été intégralement remis



Collège du Gâtinais en Bourgogne à Saint-Valérien

en état, un préau et un bloc technologique bâtis, et les parkings et abords sécurisés. Reste la restauration des façades, non initialement prévue, dont les travaux débuteront en octobre pour une durée de 12 mois (5,5 millions d'euros au total). Travaux en voie d'achèvement (fin prévue en décembre) au collège Stéphane Mallarmé de Sens, portant sur la réfection totale de la charpente et la reprise de la couverture (1,8 million d'euros). Dernière phase de la réhabilitation du collège du Gâtinais en Bourgogne de Saint-Valérien, portant sur le bâtiment administratif (800 000 euros), tandis qu'à Ancy-le-Franc, le gymnase rattaché au collège La Chenivière des Arbres est utilisé depuis début 2008 (2,1 millions d'euros). Achevée également la reconstruction du nouveau préau du collège André Leroi-Gourhan de Vermenton (293 000 euros).

## Appel d'offres infructueux à Tonnerre

Après cette première vague de travaux, une deuxième voit le jour avec la rentrée 2008-2009. Elle porte sur six collèges, dont deux en PPP (Partenariat public-privé). À Tonnerre va débuter une grosse opération de 24 mois au collège Abel Minard. Au programme : la démolition du bâtiment externe et d'un bâtiment préfabriqué, la reconstruction des bâtiments pédagogiques, du préau, de la salle polyvalente, la réhabilitation et la reconstruction de la SEGPA (Section

## Les nouveautés de la rentrée

► A n d'alléger le budget scolaire des familles, le Conseil Général a décidé d'ouvrir, aux 4 300 élèves de 6<sup>e</sup>, une calculatrice scienti que Texas Instruments vendue dans le commerce aux alentours de 20 euros et inscrite sur la liste des fournitures obligatoires. Une opération (70 000 euros) qui s'ajoute à la distribution, comme chaque année, d'un dictionnaire.

► Le Conseil Général s'est associé au projet de la nouvelle plate-forme ENT (Etablissement numérique de travail) en partenariat avec le rectorat de Dijon, la Région et les trois autres départements bourguignons, et souhaite adopter son propre rythme de progression. « Nous allons mettre en place un groupe de travail pour développer une interface qui nous permettra de mettre en ligne les devoirs, le dossier administratif, le programme pédagogique, le dossier des élèves, le dossier administratif, le programme de restauration... », explique Magloire Siopathis. L'expérimentation est en cours depuis plusieurs années au collège Maurice Clavel d'Avallon, et « nous ne pourrions plus nous passer de cet outil fabuleux, s'enthousiasme le principal, Eric Ferrand. Les parents adorent l'accès aux notes, aux absences et aux devoirs... »

► Comme chaque année, plus de 4 000 bourses d'enseignement secondaire (3 000), supérieur (1 000), stages à l'étranger (20), bourses d'apprentissage et fonds d'aide à la mobilité des jeunes (316) seront attribuées à la rentrée à des étudiants dont les parents résident dans l'Yonne, pour un coût total de 900 000 euros. Une revalorisation des plafonds de ressources est à l'étude.

Dossiers à retirer dans les mairies et à déposer, au plus tard, le 15 octobre pour l'enseignement secondaire et le 15 novembre pour les études supérieures. Renseignements au 03 86 72 87 97 (enseignement secondaire, supérieur et stages à l'étranger) et 03 86 72 88 94 (apprentissage et fonds d'aide à la mobilité des jeunes).

► 320 des 345 personnels TOS (Techniciens, ouvriers et de service) ont opté pour le Conseil Général, qui organisera à la rentrée une tournée des collèges pour rencontrer ces agents et échanger avec eux.

## Évolution de la carte scolaire

La 2<sup>e</sup> loi de décentralisation du 13 août 2004 a confié au Département une compétence partagée avec l'État : la carte scolaire. Le Département a la charge d'arrêter la localisation des collèges, de définir leurs secteurs de recrutement et de fixer leur capacité, tandis que l'affectation des élèves relève de l'Inspection académique et la détermination des moyens pédagogiques de l'État. Cette carte scolaire va à nouveau évoluer à la rentrée, ainsi que l'explique Magloire Siopathis : « L'année dernière, nous avons effectué une première vague d'ajustements portant sur les neuf collèges du nord du département, dans le but de prendre en compte les conclusions du rapport des inspecteurs généraux de l'Éducation nationale, qui préconisent de limiter la capacité des établissements entre 500 et 600 élèves, et l'augmentation annoncée des effectifs d'ici 2011-2012 (600 élèves de plus dont 400 dans le nord du département) dans l'important programme de réhabilitation que nous avons engagé. » Un exercice qui sera répété dans l'Auxerrois, la Puisaye et l'Avallonnais-Tonnerrois. Le Conseil Général va également mettre en place un Schéma directeur des collèges « qui fixera pour chaque établissement son secteur de recrutement, sa capacité d'accueil et la nature des travaux à effectuer, et, en concertation avec l'Inspection académique, les spécificités des enseignements dispensés ».

salles multimédias installées en 2001-2002 dans tous les collèges du département par le Conseil Général (programme sur 4 ans pour un coût de 560 000 euros). » Si le Conseil Général assume la compétence des collèges, il soutient également l'enseignement supérieur. Le

Département verse ainsi une subvention de fonctionnement annuelle de 200 000 euros à l'Institut de l'Enseignement Supérieur de l'Yonne (IESY) à Sens, de 11 340 euros à l'IUT d'Auxerre et de 22 000 euros à la capacité en droit.

Nathalie Hadrbollec  
contact@nathalie-hadrbollec.com



## 26 000 élèves transportés

21 millions d'euros. Tel est le budget alloué chaque année aux transports scolaires, gratuits dans l'Yonne pour les enfant demi-pensionnaires depuis la maternelle jusqu'au BTS. Seule condition : respecter la carte scolaire.

« Le plan de transport, adapté chaque année à la carte scolaire et aux demandes des organisateurs secondaires (communes, syndicats de communes, communautés de communes), comprend 524 circuits spéciaux scolaires, 24 lignes régulières et 49 circuits réservés aux élèves handicapés, indique Christine Buelloni, chef de service des Transports de la direction générale adjointe des Infrastructures et des Transports. Et pour les élèves dont le domicile est distant de plus de 3 km du point d'arrêt le plus proche, le Conseil Général attribue une aide individuelle au transport (38 en 2007-2008). »

Les élèves transportés s'engagent en contrepartie à respecter un code de bonne conduite, « un engagement signé par l'élève et les parents qui, s'il n'est pas respecté, peut conduire à des exclusions temporaires voire définitives », précise Didier Philippon, le Directeur Général Adjoint de l'Infrastructure et des Transports.

Depuis 2001, le Conseil Général a engagé une politique de rajeunissement du parc des autocars en subventionnant les achats de véhicules neufs. 162 véhicules « TransYonne » ont ainsi rejoint les circuits du transport scolaire depuis 2001, avec un coût pour le Département de 4,3 millions d'euros. « Dans l'Yonne, nous limitons l'âge des autocars à 18 ans, précise Christine Buelloni. Et depuis 2000, tous les véhicules sortant d'usine sont équipés de ceintures de sécurité. » Le Conseil Général participe également au financement des postes de quelque 227 accompagnateurs, à hauteur de 284 150 euros.

Dossiers à retirer dans les établissements scolaires, les communes et auprès des organisateurs secondaires. Système de reconduction des élèves transportés ne changeant pas de cycle.